

Comment candidater pour être représentant(e) étudiant(e) aux CA des Crous ?

Publié le 5 décembre 2025, Mis à jour le 12 décembre 2025

Tous les deux ans, les Crous donnent aux étudiants l'opportunité de s'engager directement dans la vie universitaire en devenant représentants au sein de leur Conseil d'administration. Si vous souhaitez porter la voix des étudiants et contribuer aux décisions concernant le logement, la restauration, les bourses ou la vie culturelle, voici la marche à suivre pour « candidater ».

Retrouvez tous les détails concernant les conditions d'éligibilité, la composition des listes, les documents à fournir ainsi que les modalités de dépôt ? le tout avant la date limite fixée au **14 janvier 2026 à midi.**

Prenez le temps de bien vérifier votre inscription au sein de la liste électorale et de constituer un dossier conforme.

Comment candidater??

Le dépôt des listes doit se faire au?plus?tard?le?**14?janvier?2026?à midi.?**

Pour candidater, il faut être inscrit sur les listes électorales du Crous auprès duquel dépend votre établissement d'enseignement supérieur (art. 9 « *?Un étudiant peut être électeur et éligible dans le ressort de centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires différents au regard de ses inscriptions en établissements supérieurs ...?* »)

De plus, vous devez être candidat au sein **d'une seule liste maximum.**

Composition des listes

Les?listes?de?candidats doivent?remplir?les?conditions?suivantes :

Un nombre?de?candidats?égal?au?double?des?sièges?à?pourvoir.

Exemple 1?: le Crous de x a 1 seul collège. La liste doit comporter 14 noms, numérotés de 1 à 14 (7 titulaires et 7 suppléants)

Exemple 2?: le Crous de y a 2 collèges?:

- Collège A?: 4 sièges. La liste doit comporter 8 noms, numérotés de 1 à 8 (4 titulaires et 4 suppléants)
- Collège B?: 3 sièges. La liste doit comporter 6 noms, numérotés de 1 à 6 (3 titulaires et 3 suppléants)

Composition alternative d'un?candidat?de?chaque?genre?(tel?que?mentionné?sur?l'attestation d'inscription de l'étudiant?sur la liste électorale?et sur sa carte d'étudiant ou certificat de scolarité).?Si le genre n'est pas indiqué sur la carte d'étudiant ou sur le certificat de scolarité, le genre de la candidature doit correspondre au genre de la

Comment candidater pour être représentant(e) étudiant(e) aux CA des Crous ?

Publié le 5 décembre 2025, Mis à jour le 12 décembre 2025

liste électorale.?Cette attestation doit être téléchargée par le candidat sur le site?MesServices.etudiant.gouv.fr, rubrique «?Elections aux CA des Crous?». Le genre de la candidature doit correspondre au genre de la liste électorale?;

Il ne doit pas y avoir plus de 3 candidats dans la première moitié de la liste issus d'une même composante d'université ou inscrits dans un même établissement si celui-ci n'est pas une université.

La?liste?doit **préciser les candidats désignés** (titulaire et?suppléant) pour?siéger au?sein?:

- de?la commission électorale
- du bureau de vote électronique

Documents à déposer

Les documents déposés doivent respecter le formalisme suivant?:

1 .Le formulaire de dépôt de liste. ([pdf](#) / [word](#))

2. Les formulaires de déclaration de?candidature ([pdf](#) / [word](#)) ?individuelle signés **par chaque candidat.**

Les?formulaires de déclaration de candidature, une fois imprimés, doivent comporter la signature manuscrite du candidat?(un envoi au représentant de la liste des pièces par voie dématérialisée?est possible. Donc les pièces déposées?du dossier de candidature?ne sont pas forcément et exclusivement des originaux).

Les formulaires de déclaration de candidature doivent être accompagnés de?:

- La?pièce justificative?attestant du statut d'étudiant (photocopie de la?carte?d'étudiant ou certificat de scolarité dans?l'enseignement supérieur)
- L'attestation d'inscription sur la liste électorale issue de [Messervices étudiant.gouv.fr](https://MesServices.etudiant.gouv.fr).?

Nul?ne?peut?être?candidat?sur?plus?d'une?liste.??

3. Les professions de foi sont déposées sous forme numérique, sous format PDF de 2Mo maximum, et papier au format A4 recto-verso. Les fichiers numériques sont remis lors du dépôt de liste sur un support de type clé USB.

4. Documents facultatifs?:

Les?déclarations de?soutien ([pdf](#) / [word](#)).?Les soutiens doivent reprendre l'exact intitulé de la liste lors du dépôt.?Un intitulé inexact?n'entache pas la régularité de la liste mais?empêche la?mention des soutiens?concernés.?Le soutien doit être porté par?un représentant légal de?l'association ou la structure elle-même.?Une même organisation peut soutenir plusieurs listes.

Comment candidater pour être représentant(e) étudiant(e) aux CA des Crous ?

Publié le 5 décembre 2025, Mis à jour le 12 décembre 2025

Le?logo?qu'ils souhaitent voir figurer sur?la?liste?de?candidature.?Ce?logo,?de?format?numérique, doit?être?carré?(200?pixels de côté?maximum?et moins de?500?kilo?octets), sans fond blanc et sous format numérique,?png?de préférence ou?jpeg.

Dépôt des listes

Les?listes?de?candidats?sont?déposées?:

- Physiquement,
- Par?un?des?candidats ou un membre de la même organisation, inscrit ou non sur la liste électorale,?mandaté par la tête de liste (c'est-à-dire avec un document signé par la tête de liste donnant pouvoir au représentant de déposer la liste),
- Au siège du?Crous dont la liste dépend,
- **Au?plus?tard?le?14?janvier?2026?à midi.??**

Le représentant de la liste recevra un?accusé?de?réception?istant?les?pièces?fournies. Ce document ne vaut pas validation de la liste.

Validation des listes

Tous ces documents sont déposés en même temps que les listes de candidats.?Les listes ne peuvent pas être modifiées après leur dépôt?et la remise de l'accusé de réception.? ?

Chaque liste fera ensuite l'objet d'une vérification par le rectorat, qui transmettra à la liste une attestation de validité en cas de conformité ou consultera la commission électorale en cas de non-conformité pour statuer sur le refus d'enregistrement de la liste